



Garéoult, le 2 janvier 2023

REF : FD/SC

Dossier suivi par : Sandrine CAUCHOIS

Mail : associations@gareoult.fr

Objet : Dossier de demande de subvention 2023

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Veillez trouver ci-joint le **dossier de demande de subvention pour l'année 2023**, à nous retourner complété et accompagné des pièces justificatives avant **le samedi 23 mars 2023**. Nous avons privilégié l'envoi de ce document par mail mais il est à votre disposition à l'accueil de la mairie si vous ne disposez pas des moyens matériels nécessaires à son impression.

Cette année encore, nous vous proposerons de valoriser vos actions et activités lors des manifestations et vous solliciterons prochainement afin de vous associer aux événements programmés.

Vous pouvez dès maintenant nous faire part de vos possibilités d'actions, via ce dossier de subventions.

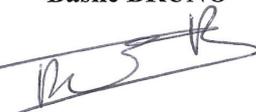
Le service Associations est à votre disposition au **04 94 72 87 08** ou par mail à **associations@gareoult.fr** pour vous apporter tous renseignements complémentaires ou vous aider à remplir ce dossier.

Dans l'attente de vous rencontrer prochainement,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos cordiales salutations.

Pour le Maire et par délégation,
Basile BRUNO

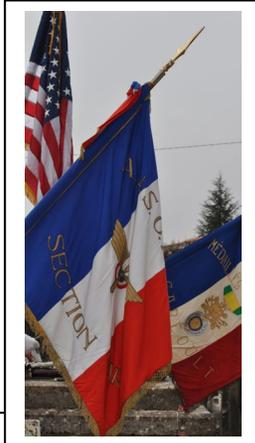



Adjoint Délégué
À la Vie Associative

Pour le Maire et par délégation,
Pascale ULRICH




Adjointe Déléguée
Aux relations avec les associations
sportives



ANNÉE 2023

Ville de Garéoult

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Nom de l'association :

Veillez cocher la case correspondant à votre situation :

- Première demande
- Renouvellement d'une demande

MAIRIE DE GAREOULT - Hôtel de Ville - 83 136 GAREOULT
 Service Associations: 04 94 72 87 08 / associations@gareoult.fr



Cadre réservé au service Associations :

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS

SAMEDI 18 MARS 2023

Les dossiers COMPLETS doivent être adressés par courrier à :

**Monsieur Le Maire - Service Associations
Place de l'Eglise
83136 GAREOULT**

Vous pouvez également télécharger un dossier de demande de subvention :
Site : www.gareoult.fr

JUSTIFICATIFS À JOINDRE À LA DEMANDE

En cas de PREMIERE DEMANDE ou de CHANGEMENT(S) en cours d'année

Pièces à joindre au dossier :

Extrait de déclaration de l'association au journal officiel
Statuts de l'association
Attestation d'assurance de l'année en cours
Compte rendu de la dernière Assemblée Générale Ordinaire (et extraordinaire si nécessaire)
Composition du bureau
Documents comptables présentés et adoptés lors de la dernière Assemblée Générale
Relevé d'Identité Bancaire

En cas de RENOUELEMENT

Pièces à joindre au dossier :

Compte rendu de la dernière Assemblée Générale Ordinaire (et extraordinaire si nécessaire)
Composition du bureau
Documents comptables présentés et adoptés lors de la dernière Assemblée Générale
Attestation d'assurance de l'année en cours
Relevé d'Identité Bancaire

----- PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

NOM ET SIGLE DE L'ASSOCIATION :

PRÉSIDENT(E) DE L'ASSOCIATION (désigné(e) par les statuts) :

NOM PRENOM : -----

ADRESSE DU PRÉSIDENT : -----

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL : -----

TELEPHONE : ----- COURRIEL : -----

DATE DE LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE : -----

L'ASSOCIATION EST-ELLE AGREEE OU AFFILIEE A UNE FEDERATION ?

Si oui, précisez : -----

COMPOSITION DU BUREAU (Vice-Président/ Secrétaire / Trésorier : Nom Prénom, tél, mail)
A JOINDRE OU À PRÉCISER CI-DESSOUS :

Pour une 1^{ère} demande ou changement en cours d'année, précisez :

OBJET DE L'ASSOCIATION : -----

DATE DE DECLARATION AU JOURNAL OFFICIEL : -----

----- COMMUNICATION

INFORMATIONS A FAIRE PARAITRE SUR LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Nom et fonction du contact (si différent du Président) : -----

Tél. : ----- Mail. : -----

Autre (site internet, page Facebook...) : -----

----- LIEUX D'ACTIVITÉS

LIEUX D'ACTIVITÉS À GARÉOULT – Nombre moyen de participants par séance

O Nom de la Salle : -----

Jours et horaires d'occupation : -----

-

Nombre moyen de participants par séance : -----

O Nom de la Salle : -----

Jours et horaires d'occupation : -----

Nombre moyen de participants par séance : -----

O Nom de la Salle : -----

Jours et horaires d'occupation : -----

Nombre moyen de participants par séance : -----

O Nom de la Salle : -----

Jours et horaires d'occupation : -----

Nombre moyen de participants par séance : -----

LIEUX D'ACTIVITÉ DANS LES AUTRES COMMUNES DE LA PROVENCE VERTE :

O Ville : -----

Jours et horaires d'occupation : -----

O Ville : -----

Jours et horaires d'occupation : -----

O Ville : -----

Jours et horaires d'occupation : -----

PÉRIODE(S) ANNUELLE D'ARRÊT(S) D'ACTIVITÉ (vacances scolaires, période estivale...)

(Si autre que complexe sportif et Salle des Restoubles)

-----**VIE ASSOCIATIVE**

NOMBRE d'ADHÉRENTS À JOUR DE LEUR COTISATION (au 31 décembre 2022) : -----

Précisez : Femmes Hommes

Nombre de bénévoles actifs contribuant régulièrement à l'activité de l'association sans être rémunérés

En 2022 : ----- En 2023 : -----

NOMBRE TOTAL D'ADHÉRENTS GAREOULTAIS : -----

Selon les tranches d'âges : de 3 à 12 ans : -----
de 12 à 17 ans : -----
de 18 à 59 ans : -----
plus de 60 ans : -----

Nombre total d'adhérents Non Gareoultais : -----

Selon les tranches d'âges : de 3 à 12 ans : -----
de 12 à 17 ans : -----
de 18 à 59 ans : -----
plus de 60 ans : -----

PLUS HAUTE PERFORMANCE SPORTIVE OBTENUE EN 2021 et 2022 :

Titre : -----

Nom du ou des adhérent(s) ou membres de l'équipe concernée :

MONTANT DE L'ADHÉSION :

Enfant :€ Adulte :€ Autres (à préciser) :€

PART REVERSÉE À LA FÉDÉRATION (Licence/assurance) : €

-----PARTICIPATION À LA VIE DE LA COMMUNE

ACTION(S) PONCTUELLE(S) PROPOSÉE(S) EN 2022
(Hors activités régulières et forum des Associations)

Aux membres de l'Association :

.....
.....
.....

Dans le cadre des animations et manifestations organisées par la Mairie :

.....
.....
.....

Dans le cadre des animations et manifestations organisées par d'autres communes :

.....
.....
.....

PROGRAMME D'ACTION(S) POUR L'ANNÉE 2023 :

Dans le cadre des activités propres à l'association :

Précisez et décrivez le type d'événement, son objectif et la date approximative

.....
.....
.....
.....

En collaboration avec la Mairie

Dans le cadre de sa programmation événementielle pour 2023, la Ville de Garéoult souhaite organiser, en complément des événements habituels, différentes animations sportives et/ou culturelles, dont le programme vous sera communiqué prochainement.

L'objectif de ces actions est d'y associer un maximum d'associations afin de valoriser et de faire connaître le tissu associatif local. Avant qu'une réflexion commune ne soit menée, merci de préciser :

Nombre de bénévoles susceptibles de participer à une manifestation organisée par la Mairie :

Exemples d'animations / initiations ou ateliers susceptibles d'être organisées par l'association :

Matériel de l'Association pouvant être mis à la disposition de la Mairie ou d'une autre association pour le bon déroulement de la (ou des) manifestation(s) :

----- ÉLÉMENTS FINANCIERS

Joindre obligatoirement les documents comptables présentés et adoptés à la dernière Assemblée Générale

Dans le cas où l'exercice de l'association est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et de fin d'exercice.

COMPTE DE RÉSULTAT - ANNEE 2022

Exercice 2022 : date de début ----- date de fin -----

| CHARGES | Prévision | Réalisation | % | PRODUITS | Prévision | Réalisation | % |
|--|-----------|-------------|-----|---|-----------|-------------|----|
| I. Charges directes affectées à l'action | | | | I. Ressources directes affectées à l'action | | | |
| 60- Achat | | | | 70- Vente de produits finis, prestations de services, marchandises | | | |
| Prestations de services | | | | | | | |
| Achats matières et fournitures | | | | 74- Subventions d'exploitations (1) | | | |
| Autres fournitures | | | | Etat : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)) | | | |
| 61- Services extérieurs | | | | - | | | |
| Locations immobilières | | | | - | | | |
| Entretien et réparation | | | | - | | | |
| Assurance | | | | Région(s) : | | | |
| Documentation | | | | - | | | |
| Divers | | | | - | | | |
| 62- Autres services extérieurs | | | | Département(s) : | | | |
| Rémunérations intermédiaires et honoraires | | | | - | | | |
| Publicité, publication | | | | Commune(s) : | | | |
| Déplacements, missions | | | | - | | | |
| Services bancaires, autres | | | | - | | | |
| 63- Impôts et taxes | | | | Organismes sociaux (à détailler) : | | | |
| Impôts et taxes sur rémunération | | | | - | | | |
| Autres impôts et taxes | | | | - | | | |
| 64- Charges de personnel | | | | Fonds européen | | | |
| (Rémunération des personnels, | | | | CNASEA (emploi aidé) | | | |
| Charges sociales, | | | | Autres aides, dons ou subventions affectées | | | |
| Autres charges de personnel) | | | | - | | | |
| 65- Autres charge de gestion courante | | | | 75- Autres produits de gestion courante | | | |
| 66- Charges financières | | | | | | | |
| 67- Charges exceptionnelles | | | | 76- Produits financiers | | | |
| 68- Dotations aux amortissements | | | | 78- Reports ressources non utilisées | | | |
| | | | ... | | | | .. |
| I. Charges indirectes affectées à l'action | | | | I. Ressources indirectes affectées à l'action | | | |
| Charges fixes de fonctionnement | | | | | | | |
| Frais financiers | | | | | | | |
| Autres | | | | | | | |
| TOTAL DES CHARGES | | | | TOTAL DES PRODUITS | | | |
| 86- Emplois des contributions volontaires en nature | | | | 87- Contributions volontaires en nature | | | |
| (Secours en nature | | | | Bénévolat | | | |
| Mise à disposition gratuite de biens et prestations | | | | Prestations en nature | | | |
| Personnel bénévoles) | | | | Dons en nature | | | |
| TOTAL | | | | TOTAL | | | |

cf. Arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. (2)
 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées. (3) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

BUDGET PREVISIONNEL - ANNEE 2023

| CHARGES | MONTANT en euros | PRODUITS | MONTANT en euros |
|--|------------------|---|------------------|
| 60- Achat | | 70- Vente de produits finis, prestations de services, marchandises | |
| Achats d'études et de prestations de services | | Prestation de services | |
| Achats non stockés de matières et de fournitures | | Vente de marchandises | |
| Fournitures non stockables (eau, énergie) | | Produits des activités annexes | |
| Fournitures d'entretien et de petit équipement | | | |
| Autres fournitures | | | |
| 61- Services extérieurs | | 74- Subventions d'exploitation | |
| Sous traitance générale | | Etat : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)) | |
| Locations | | - | |
| Entretien et réparations | | Région(s) : | |
| Assurance | | - | |
| Documentation | | - | |
| Divers | | Département(s) : | |
| 62- Autres services extérieurs | | - | |
| Rémunérations intermédiaires et honoraires | | Commune(s) : | |
| Publicité, publication | | - | |
| Déplacements, missions | | - | |
| Frais postaux et de télécommunications | | Organismes sociaux (à détailler) : | |
| Services bancaires, autres | | - | |
| 63- Impôts et taxes | | - | |
| Impôts et taxes sur rémunération, | | Fonds européens | |
| Autres impôts et taxes | | CNASEA (emplois aidés) | |
| 64- Charges de personnel | | Autres recettes (précisez) | |
| Rémunération des personnels, | | - | |
| Charges sociales, | | 75- Autres produits de gestion courante | |
| Autres charges de personnel | | Dont cotisations | |
| 65- Autres charge de gestion courante | | 76- Produits financiers | |
| 66- Charges financières | | 77- Produits exceptionnels | |
| 67- Charges exceptionnelles | | 78- Reprises sur amortissements et provisions | |
| 68- Dotations aux amortissements (provisions pour renouvellement) | | 79- Transfert de charges | |
| TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES | | TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS | |
| 86- Emplois des contributions volontaires en nature | | 87- Contributions volontaires en nature | |
| Secours en nature | | Bénévolat | |
| Mise à disposition gratuite de biens et prestations | | Prestations en nature | |
| Personnel bénévole | | Dons en nature | |
| TOTAL DES CHARGES | | TOTAL DES PRODUITS | |
| | | | |

Article L1611-4 - Modifié par [LOI n°2009-526 du 12 mai 2009 - art. 84](#)

Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

----- DEMANDE DE SUBVENTION

INFORMATION RELATIVES À L'EMPLOI DE LA SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2022

RAPPEL DE LA SUBVENTION OBTENUE EN 2022 : -----

Acquisition(s) ou action(s) réalisée(s) grâce à la subvention obtenue en 2022

Précisez la nature et le montant de l'acquisition et/ou de l'action réalisée et joindre les justificatifs confirmant la réalisation de ce projet et/ou de cette dépense.

Si l'action ou l'acquisition n'a pas été réalisée, précisez la raison et le délai de réalisation envisagé ?

INFORMATION RELATIVES À L'EMPLOI DE LA SUBVENTION DEMANDÉE EN 2023

ACQUISITIONS OU ACTIONS ENVISAGÉES GRÂCE À LA SUBVENTION DEMANDÉE EN 2023

Précisez la nature et le montant de l'acquisition et/ou de l'action envisagée :

----- ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), ----- (nom et prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association -----

- certifie que l'association est régulièrement déclarée

- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;

- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;

- demande une subvention pour l'année 2023 d'un montant de : ----- €

- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée **au compte bancaire ou postal de l'association** – Joindre un Relevé d'identité bancaire ou postal.

Fait, le à

Signature

----- ATTENTION

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

LE CADRE LEGAL D'UNE SUBVENTION

DEFINITION LEGALE A LA SUBVENTION (Loi du 31 juillet 2014) :

« Art. 9-1.-Constituent des subventions, au sens de la présente loi, les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires.

« Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent. »

CARACTERISTIQUES JURIDIQUES D'UNE SUBVENTION DECOULANT DE CETTE DEFINITION

A la différence du marché public ou de la délégation de service public, la subvention :

- Ne répond pas à un besoin exprimé par une autorité publique. Elle est à l'initiative de l'association.
- L'association ne répond pas à un besoin propre préalablement exprimé d'une autorité publique.
- N'est pas la contrepartie d'une prestation de service
- Peut excéder le coût de mise en œuvre du projet. L'association peut réaliser un excédent qualifié de raisonnable
- Est discrétionnaire
- Satisfait l'intérêt général ou local
- Il est possible de financer aussi bien un investissement que le fonctionnement général ou un projet
- Déterminé

QUELQUES ADRESSES UTILES

ASSOCIATIONS.GOUV.FR

(Secrétariat d'Etat chargé de l'Economie sociale et solidaire et de la Ville Associative)

Informations utiles concernant la création, la gestion et le développement de son association

En savoir plus : www.associations.gouv.fr

CENTRE DE RESSOURCES DEPARTEMENTAL DE LA VIE ASSOCIATIVE

68 avenue Victor Agostini / 83 000 TOULON
crdva@laligue83.org / Tél. 04 94 24 72 96

En savoir plus : <https://fol83laligue.org/centre-de-ressources/>

CENTRE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU VAR

Rue Emile Ollivier – Maison des Sports l'Hélianthe / 83 000 TOULON
cdosvar@cdos83.org / Tél. 04 94 46 01 92

En savoir plus : <https://var.franceolympique.com>